

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 18 décembre 2025



COMMUNE D'ESNEUX

## FINANCES - TAXES

*Finances/Taxes – Pierre Georis*

*0498.58.10.13 – [pierre.georis@gmail.com](mailto:pierre.georis@gmail.com)*

### Budget 2026 : Esneux adopte des mesures fortes pour stabiliser ses finances

La Commune d'Esneux a présenté son budget 2026, dans un contexte financier qualifié de « particulièrement tendu ». Les projections pluriannuelles montrent qu'en l'absence de corrections, les provisions disponibles fin 2026 auraient chuté à environ 600.000 euros, un niveau proche du seuil critique pour assurer la continuité des services et maintenir un minimum de capacité d'investissement.

Pour éviter cette dérive, le Collège communal met en œuvre un plan d'ajustement articulé autour de deux leviers.

D'une part, la maîtrise stricte des dépenses : réévaluation des coûts récurrents, rationalisation des services sans perte de qualité, recentrage sur les missions essentielles et optimisation des achats et investissements. Ces efforts doivent permettre de stabiliser les charges de personnel et de fonctionnement malgré l'inflation.

D'autre part, une adaptation ciblée des recettes : relèvement des centimes additionnels au précompte immobilier, réduction de 0,4 % du taux de l'impôt des personnes physiques, révision de la plupart des taxes et actualisation des redevances afin de couvrir plus fidèlement le coût réel des services. Le Collège insiste sur une approche progressive, cohérente et équitable.

Présenté comme un « moment charnière », ce budget vise non seulement à rétablir l'équilibre en 2026, mais aussi à garantir la soutenabilité financière de la Commune jusqu'à la fin de la législature et au-delà. Ceci afin de préserver la qualité des services à la population.

## ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE GUIDE COMMUNAL D'URBANISME (GCU)

*Urbanisme – Vincent Rigaux*

*0472.84.19.67 – [vincent.rigaux.1@gmail.com](mailto:vincent.rigaux.1@gmail.com)*

Depuis mars 2022, la Commune d'Esneux a initié la révision du Schéma de Développement Communal (SDC) ainsi que du Guide Communal d'Urbanisme (GCU). Ces documents ont pour but de définir une vision à long terme et une stratégie d'aménagement pour l'ensemble du territoire communal.

Le GCU a pour mission de préciser les règles et recommandations locales d'urbanisme pour orienter les permis et la qualité des constructions (matériaux, tailles, ...).

Au mois de février 2024, le Conseil communal a adopté l'avant-projet de GCU. La suite de la procédure impose un Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE), dont le contenu minimum est fixé par le CoDT, sur l'avant-projet du GCU ce qui permet d'avoir une première approche critique du document et d'envisager d'autres pistes de réflexion. Ce jeudi 18 décembre 2025, l'avant-projet du GCU a été adopté.

L'avant-projet du SDC ayant été adopté en novembre et le GCU ayant été adopté ce 18 décembre, ces documents seront soumis à enquête publique auprès de l'ensemble des citoyens début de l'année prochaine pour d'éventuelles remarques avant l'adoption finale.